



À jour au 5 juin 2025
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1774

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX UNITÉS DE VENTILATION AU TOIT ET L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE AU POSTE DE POLICE ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

- 1.** Des travaux de remplacement de deux unités de ventilation au toit et l'ajout d'un système de contrôle au poste de police sont décrétés. Ces travaux et acquisitions sont détaillés au document préparé par le Service des travaux publics en date du 18 février 2025 produit en annexe I sous le titre « DEMANDE D'EMPRUNT ET DEVIS ESTIMATIF ».

Emprunt.

- 2.** Un emprunt de 300 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et outre le coût des travaux, cette somme comprend les frais et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Coût détaillé.

- 3.** Le coût du projet est détaillé selon l'annexe I, comme suit :

1 ^o coûts estimés des acquisitions :	249 755 \$
2 ^o coûts indirects :	50 245 \$
3 ^o total de la demande d'emprunt :	300 000 \$

Terme.

- 4.** Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 10 ans.

Imposition.

- 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Cette taxe est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5 juin 2025.

Affectation insuffisante.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé pour cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Contribution et subvention.

7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention pouvant lui être versée sur plusieurs années. Le terme de l'emprunt est alors ajusté automatiquement lorsque le versement de la subvention a pour effet de diminuer le terme décrété au règlement.



DEVIS ESTIMATIF
SOMMAIRE DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS

PROJET :

Remplacement de deux unités de ventilation au toit et ajout d'un système de contrôle au poste de police

RÉFÉRENCE :

812 005 B

DATE :

Le 18 février 2025

COÛTS DIRECTS - ESTIMATION POUR TRAVAUX ET ACQUISITIONS

TRAVAUX ET ACQUISITIONS

1. Travaux de remplacement des unités de ventilation et ajout du système de contrôle	249 755 \$
Sous-total TRAVAUX ET ACQUISITIONS	249 755 \$
Grand total COÛTS DIRECTS	249 755 \$

COÛTS INDIRECTS

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Ingénieurs

Plans et devis

	24 000 \$
Sous-total HONORAIRES PROFESSIONNELS	24 000 \$

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Imprévus

Taxes nettes

	13 654 \$
Sous-total - AUTRES COÛTS INDIRECTS	13 654 \$

Frais de financement

	12 591 \$
Grand total COÛTS INDIRECTS	50 245 \$

TOTAL DE LA DEMANDE D'EMPRUNT	300 000 \$
--------------------------------------	-------------------

Sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci pour les frais techniques en date de ce jour, conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), incluant les taxes nettes : _____ \$

Préparé par :

(Signé)

Mathieu Jodoin, contremaître
Service des travaux publics

Approuvé par :

(Signé)

Stéphane Méryneau, directeur
Service des travaux publics



DEVIS ESTIMATIF
DÉTAIL DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS

PROJET :

Remplacement de deux unités de ventilation au toit et ajout d'un système de contrôle au poste de police

RÉFÉRENCE :

812 005 B

DATE :

Le 18 février 2025

INFOS COMPLÉMENTAIRES :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX	DURÉE DE VIE	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1. Travaux de remplacement des unités de ventilation et ajout du système de contrôle					
1.1 Acquisition, travaux et système de contrôle global	20	1	global	249 755,00 \$	249 755,00 \$